

Commune de Piégut

Séance du mardi 28 janvier 2025

Membres en
exercice : 11

Date de la convocation: 21/01/2025

Présents : 6

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire

Votants: 10

Pour: 10

Présents : Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Audrey ROUDET

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Alain MICHEL par Adèle KUENTZ, Isabelle BUTTNER SORIA par Audrey ROUDET, Jérémy BERTRAND par Marec BRANDI, Anne Laurence SERRIERE par Jérémie BARANOWSKI

Excusés:

Absents: Jeremy KALA

Non votants:

Secrétaire de séance: Audrey ROUDET

D_2025_001

Objet : Renouvellement contrat ACI - Maintenance informatique

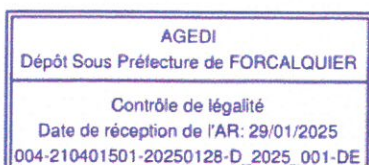
Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle que le parc informatique de la Mairie et de l'école primaire de Piégut est géré par la société ACI de Gap (Alpes Conseil Informatique) avec qui la commune est en contrat depuis le 01 février 2024. Cette structure donnant entière satisfaction, Madame le Maire propose de renouveler le contrat pour une durée de 1 an, à compter du 01 février 2025. Le coût de ce contrat de maintenance informatique est de 1260.00€ TTC/an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de renouveler le contrat avec la structure ACI pour un an, à compter du 1er février 2025.

Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
le maire,
Adèle KUENTZ

Le secrétaire de séance

Audrey Roudet



Commune de Piégut**Séance du mardi 28 janvier 2025****Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 21/01/2025

Présents : 6*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mme Adèle KUENTZ, Maire***Votants: 10****Pour: 10****Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Audrey ROUDET**Contre: 0****Abstentions: 0****Représentés:** Alain MICHEL par Adèle KUENTZ, Isabelle BUTTNER SORIA par Audrey ROUDET, Jérémie BERTRAND par Marec BRANDI, Anne Laurence SERRIERE par Jérémie BARANOWSKI**Excusés:****Absents:** Jeremy KALA**Non votants:****Secrétaire de séance:** Audrey ROUDET**D_2025_002****Objet : Modification tableau des emplois**

Madame le Maire Adèle KUENTZ rappelle aux membres du Conseil Municipal que les modifications suivantes dans le tableau des emplois de la commune avaient été proposées:

- Suppression du poste de "Rédacteur - Rédacteur principal de 2ème classe - Rédacteur principal de 1ère classe" d'une durée hebdomadaire de travail (DHT) de 21h00 - ce poste n'étant plus pourvu depuis le 1er juillet 2023.
- Suppression du poste d' "Adjoint Administratif" d'une durée hebdomadaire de travail (DHT) de 12h00 - ce poste n'étant plus pourvu depuis de nombreuses années.
- Augmentation de la durée hebdomadaire de travail (DHT) de 21h00 à 22h00 pour le poste d' "Adjoint Administratif C1-C2-C3".

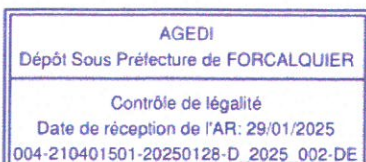
Madame le Maire informe les élus présents que le Comité Technique du CDG04 qui s'est tenu le 12.12.2024 a donné un avis favorable à ces 3 demandes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'effectuer les modifications proposées par madame le Maire, dans le tableau des emplois de la commune.

Tableau des emplois mis à jour:**A – Filière administrative**

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date de création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un r titulaire Art. 3-3

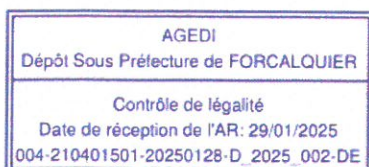
Administratif	Secrétaire général de Mairie	rédacteur rédacteur principal de 2ème classe rédacteur principal de 1ère classe	17/10/2024 Modifié par délibération du 12/12/2024	28h	OUI - Motif du recrutement contractuel Art. L.332-1 7° : - Rémunération au maximum de l'IM 376 Niveau exigé : 2 ans d'expérience de Secrétaire Général Mairie
		rédacteur rédacteur principal de 2ème classe rédacteur principal de 1ère classe	25/04/2016 N° 039 Modifié par délibération le 12/12/2024	14h	
	Adjoint Administratif	Adjoint administratif C1 – C2 – C3	19/12/2005 Modifié par délibération le 28/01/2025	22h	Article L.332-8



B – filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. L.332-8
Employé Communal	Ouvrier de maintenance	Adjoint Technique C1 - C2 - C3	18/06/1997	35h	Article L.332-8
	Ouvrier de maintenance	Adjoint Technique C1 - C2 - C3	20/12/2010 modifié par délibération le 12/12/2024	22h	Article L.332-8
Hygiène des locaux	Agent d'entretien	Adjoint Technique C1 - C2 - C3	03/08/2017 Par délibération n°2017_070	11h	Article L.332-8
Transport	Conducteur transport scolaire	Adjoint Technique C1 - C2 - C3	03/08/2017 Par délibération n°2017_070	22h	Oui article L.332-8 - Rémunération au maximum de l'IM377 - Niveau exigé 2 ans permis de conduire bus
Cantine	Agent de restauration	Adjoint Technique C1 - C2 - C3	26/02/2015	14h34	Oui article L.332-8 - Rémunération au maximum de l'IM368 - Niveau exigé 2 ans d'expérience

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLES DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° Délibération et Date création ou modification	D.H.T.	POSSIBILITE DE POURVOIR par un non titulaire Art. L.332-8
Ecole	Aide institutrice	Adjoint territorial d'animation C1 - C2 - C3	01/10/2019	17h	Oui Article L.332-8 - Rémunération au maximum de l'IM370 - Niveau exigé 4 ans d'expérience



Le secrétaire de séance
Audrey Rueda



Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus
le maire,
Adèle KUENTZ

Commune de Piégut**Séance du mardi 28 janvier 2025****Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 21/01/2025

Présents : 6*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence
de Mme Adèle KUENTZ, Maire***Votants: 10****Pour: 10****Présents :** Adèle KUENTZ, Jérémie BARANOWSKI, Marie-José FINIELS, Marec BRANDI, Christophe MIQUEL, Audrey ROUDET**Contre: 0****Abstentions: 0****Représentés:** Alain MICHEL par Adèle KUENTZ, Isabelle BUTTNER SORIA par Audrey ROUDET, Jérémy BERTRAND par Marec BRANDI, Anne Laurence SERRIERE par Jérémie BARANOWSKI**Excusés:****Absents:** Jeremy KALA**Non votants:****Secrétaire de séance:** Audrey ROUDET**D_2025_003****Objet : FODAC 2025**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention du département au titre du FODAC peut être demandée pour financer les achats suivants:

Logements communaux	<p><i>Logement "Descente de la Maison Commune":</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de nouveaux radiateurs + sèche serviette: 1918.38€ HT - Remplacement des menuiseries: 7986.98€ HT -Isolation des combles: 2391.61€ HT <p><i>Logement "9a rue Saint Collomban":</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat d'un sèche serviette: 384.31€ HT - Achat d'une nouvelle porte d'entrée isolante: 2523.10€ HT
Matériel communal	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de nouvelles tables de cantine: 1109.80€ HT. - Achat d'un nouveau vidéo projecteur: 1830.00€ HT - Achat d'un défibrillateur: 1850.00€ HT - Achat d'une balayeuse: 897.92€ HT

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention et sur le plan de financement suivant :

Total des dépenses	20 892.10 € HT
Subvention FODAC	11 073.00 €
Reste à charge de la commune (TVA incluse)	13 881.52€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés :

- **Décide de demander une subvention FODAC au Département.**
- **Approuve le plan de financement ci-dessus.**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette demande.**

Fait et délibéré à Piégut
les jours mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

le maire,
Adèle KUENTZ

Audrey Roudet



AGEDI
Dépôt Sous Préfecture de FORCALQUIER
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/01/2025
004-210401501-20250128-D_2025_003-DE